



Centre International d'Affaires
24 Boulevard Marcel DASSAULT
64200 BIARRITZ

07 49 93 28 93
contact@golden-limo.fr
www.golden-limo.fr

Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions de location visent à définir les relations contractuelles entre le prestataire, SARL BPL LIMO dont le siège est au 24 boulevard Marcel Dassault à BIARRITZ, enregistrée au Registre du Commerce est des Sociétés de BAYONNE, sous le numéro 850 050 618, dénommée ci-après GOLDEN LIMO et le client.

Toute signature du contrat avec GOLDEN LIMO signifie l'acceptation de ces Conditions Générales de Location qui s'appliquent de plein droit.

Toutes ces prestations sont réalisées par GOLDEN LIMO, directement, et /ou des sous-traitants, des prestataires et plus généralement de tous les intervenants de son fait et bénéficiant des habilitations requises.

1 - Définition de la prestation :

Le forfait comprend le véhicule en état de marche, le chauffeur qualifié, l'assurance professionnelle pour les personnes transportées, le carburant, les kilomètres et le temps selon devis, départ et retour garage, les options définies avec le client. Les temps et/ou kilométrages sont décomptés à la prise en charge du/des client(s), suivant tarification (sauf conditions particulières). Suivant le forfait et suivant l'accessibilité du véhicule, le chauffeur se rend à l'adresse indiquée par le client. Toute unité de tarification (heure, kilomètre,) commencée est due. Nos prix sont TTC exprimés en EUROS. Le forfait, sauf mention contraire sur le bon de commande, ne comprend pas le montant des péages et parking, les entrées dans les lieux publics, les communications téléphoniques, les indemnités de repas et de découcher du chauffeur.

2 - Règlement :

Pour toute réservation, un acompte de 50% sera perçu sur le montant de la prestation. Le solde du règlement, sauf accord explicite de GOLDEN LIMO, s'effectue 10 jours avant la prestation.

Conditions Générales de Vente

Dans tous les cas, le commanditaire de la prestation demandée et signataire du devis est seul responsable de son paiement en cas de défaillance de l'utilisateur, il doit être majeur. Pour les services de longue durée et pour les clients en compte, le règlement des factures ou relevés pourra faire l'objet d'un paiement hebdomadaire ou périodique. Suivant le type de prestation une caution pourra être exigée. Lors des transferts GOLDEN LIMO, par le biais de son chauffeur se réserve le droit de refuser l'accès à la limousine à un client qui se trouverait en état d'ébriété ou n'aurait pas un comportement, une tenue vestimentaire approprié.

3 - Désistement :

Tout désistement doit être signalé au moins 30 jours avant la prestation pour récupérer l'acompte de départ. Les réservations non annulées, ou l'absence de client à la prise en charge occasionnent la perte de l'acompte.

4 - Indisponibilité du véhicule :

Dans le cas où le loueur ne peut mettre à disposition le véhicule prévu dans le contrat, GOLDEN LIMO se réserve le droit de faire intervenir un sous-traitant avec un véhicule proposant les mêmes caractéristiques. Cette solution de remplacement sera proposée au client, si supplément il y a, les frais supplémentaires seront pris en charge par GOLDEN LIMO. Toutefois l'acompte sera conservé si les deux parties s'entendent sur la mise à disposition d'un autre véhicule. En cas de panne ou accident au cours de la prestation rendant indisponible le véhicule, le montant de la prestation sera remboursé en intégralité au client. Les frais de retour du client seront pris en charge par GOLDEN LIMO. A titre commercial une prestation du même ordre sera offerte au client pour dédommagement. Aucune autre indemnité ne pourra être exigée.

5 - Sécurité et dégradations :

Les ceintures de sécurité sont obligatoires pour tous les passagers. Ne pas la mettre engage votre responsabilité. Le chauffeur se doit de respecter le code de la route et il lui est interdit d'enfreindre celui-ci (limitation de vitesse, sens interdit...) même à la demande du client. En cas de dégradation de l'équipement intérieur ou autres dommages infligés au véhicule ou d'autres véhicules, par exemple lors de l'ouverture intempestive des portières, les dégâts causés seront à la charge du client.

Nous vous demandons de bien vouloir laisser le chauffeur ouvrir et fermer les portières. Il est interdit de fumer à l'intérieur du véhicule; le chauffeur a pour consigne de s'arrêter pour permettre aux fumeurs de se détendre s'ils le souhaitent. Si le chauffeur s'aperçoit que le client commet une infraction (par exemple usage de stupéfiants), il a pour consigne d'arrêter immédiatement la prestation en cours. Cet arrêt ne donnera en aucun cas le droit au remboursement de cette prestation. Sauf accord préalable, aucun animal ne sera accepté dans nos véhicules sauf dans une cage ou un contenant prévu à cet effet.

6 - Responsabilité du transporteur :

La responsabilité du transporteur est expressément dérogée en cas d'inobservation par le client et des passagers, des prescriptions concernant les transports. Les amendes pécuniaires, les sanctions pénales ou les dégâts matériels et corporels causés aux tiers ou aux véhicules qui feraient suite, soit à la négligence du client, soit aux ordres donnés par le client ou l'utilisateur, leur personnel ou leurs invités, au chauffeur malgré la mise en garde de ce dernier, seront mises à la charge du client qui en acceptera seul la responsabilité et en assumera les conséquences quelles qu'elles soient. Il en va ainsi notamment des objets de valeur laissés dans le véhicule, des prescriptions d'itinéraires en désaccord avec les procédures de sécurité mises en places, et des demandes de toute nature et contradictoire avec la réglementation française et communautaire, particulièrement le Code de la Route.

7 - Litiges :

lorsque le client est commerçant, tout différent né à l'occasion de l'interprétation, la conclusion, l'exécution du présent contrat est porté devant le Tribunal de Commerce de Bayonne. Cette disposition ne s'applique pas en cas de litige avec un particulier pour lequel les règles légales de compétences s'appliquent.

En deux exemplaires originaux.

à : - Nom :

Le : - Prénom :

SIGNATURE

avec la mention : "Lu et approuvé bon pour accord"